

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 21 MARS 2026****Membres en
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à 11 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres
présents :**

28

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – S. HOSTALERY - J-L LUSTENBERGER – J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – F. NAMAR – D. LIBES – H. GARCIA – C. ECH CHAREF – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO – V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de
convocation**

17/03/2026

Procurations :

N. MALLEM à D. LIBES

Secrétaire : C. ECH CHAREF

DELIBERATION N° 04210326 : AFFAIRE GENERALES – Election des Adjoints au Maire
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

La présidence de M. Claude MOREL, élu Maire.

La délibération de la présente séance ayant fixé à 8 le nombre des Adjoints, l'Assemblée est invitée à procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Liste candidate : Jean-Luc LUSTENBERGER

Maire Adjoint : Jean-Luc LUSTENBERGER

2^{ème} Adjoint : Joséphine DANON

3^{ème} Adjoint : Jérémy TEXIER

4^{ème} Adjoint : Isabelle MARESCAUX

5^{ème} Adjoint : Henri GARCIA

6^{ème} Adjoint : Sophie HOSTALERY

7^{ème} Adjoint : Fouad NAMAR

8^{ème} Adjoint : Charline ECH CHAREF

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

M. Benoît DUFAY et M. Benoît LLORCA ont été chargés des opérations de dépouillement.

La manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes ne s'est faite que par un assesseur et le comptage a pu être validé par un assesseur sans qu'il n'ait à toucher le bulletin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire :

Bulletins blancs énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 4

Bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 15

Liste candidate Jean-Luc LUSTENBERGER a obtenu :

Pour : 24 voix

Abstentions : 0

Blancs ou nuls : 5

Ont été élus :

Maire Adjoint : Jean-Luc LUSTENBERGER

2^{ème} Adjoint : Joséphine DANON

3^{ème} Adjoint : Jérémy TEXIER

4^{ème} Adjoint : Isabelle MARESCAUX

5^{ème} Adjoint : Henri GARCIA

6^{ème} Adjoint : Sophie HOSTALERY

7^{ème} Adjoint : Fouad NAMAR

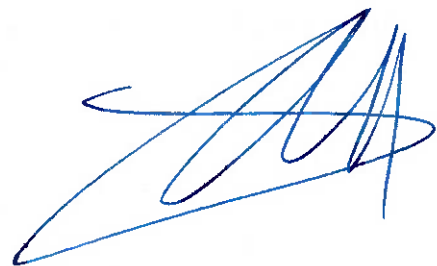
8^{ème} Adjoint : Charlaïne ECH CHAREF

Fait à Caumont-sur-Durance, le 21 mars 2026

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Charlaïne ECH CHAREF



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.